

RCS : CRETEIL  
Code greffe : 9401

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 02138  
Numéro SIREN : 811 194 794  
Nom ou dénomination : 2G

Ce dépôt a été enregistré le 27/11/2019 sous le numéro de dépôt 21231

# Greffe du tribunal de commerce de Créteil



## Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 27/11/2019

Numéro de dépôt : 2019/21231

Déposant :

Nom/dénomination : 2G

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 811 194 794

N° gestion : 2015 B 02138



①

## BILAN SIMPLIFIÉ

DGFiP N° 2033 A-SD 2018

15 132 133

Désignation de l'entreprise 2G Néant  \*

Adresse de l'entreprise 28 Rue du lieutenant Dagorno 94440 VILLECRESNES 27 NOV. 2019

SIREN 8 1 1 1 9 4 7 9 4

Durée de l'exercice en nombre de mois \* 1 2 Durée de l'exercice précédent \* 1 2 SCHEIN N° 21231

		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 7 Net 3	
<b>ACTIF</b>							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010	180 000	012		180 000
		Autres *	014	16 277	016	14 288	1 988
	Immobilisations corporelles *		028	100 126	030	29 870	70 256
	Immobilisations financières * (1)		040	5 455	042		5 455
	<b>Total I (5)</b>		044	301 858	048	44 158	257 700
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		
		Marchandises *	060	19 295	062		19 295
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066		
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		070		
		Autres * (3)	072	4 290	074		4 290
	Valeurs mobilières de placement		080		082		
	Disponibilités		084	4 500	086		4 500
	Charges constatées d'avance *		092	283	094		283
<b>Total II</b>		096	28 368	098		28 368	
<b>Total général (I+II)</b>		110	330 226	112	44 158	286 068	
<b>PASSIF</b>							
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *				120		5 000
	Écarts de réévaluation				124		
	Réserve légale				126		500
	Réserves réglementées *				130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *				131		
	Report à nouveau				134		22 153
	Résultat de l'exercice				136		96
	Provisions réglementées				140		
<b>Total I</b>				142		27 749	
Provisions pour risques et charges							
<b>Total II</b>				154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156		155 241
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *				166		28 910
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : .....				169	28 870	74 167
Produits constatés d'avance				174			
<b>Total III</b>				176		258 319	
<b>Total général (I + II + III)</b>				180		286 068	
RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(1) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182		
	(3) Dont compte courant d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184		

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT



*[Signature]*

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		2G		Néant <input type="checkbox"/>			
<b>A – RÉSULTAT COMPTABLE</b>						Formulaire déposé au titre de l'IR	018	Exercice N clos le	
								3 1 1 2 1 2 0 1 7 1	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				209			210 225 353	
	Production vendue	Biens	Services *	dont export et livraisons intracommunautaires	215			214	
					217			218 30 600	
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222	
	Production immobilisée *							224	
	Subventions d'exploitations reçues							226	
	Autres produits							230 3 254	
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)								232 259 207	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)							234 72 608	
	Variation de stocks (marchandises) *							236 (5 257)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)							238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *							240	
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)						242 55 421	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle GFE et CVAE *)			243	1 534		244 2 630	
	Rémunérations du personnel *							250 87 650	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)							252 16 837	
	Dotations aux amortissements *							254 20 325	
	Dotations aux provisions							256	
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *			259			262 3 816		
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles			260					
Total des charges d'exploitation (II)								264 254 030	
<b>1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)</b>								270 5 178	
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)				294 4 400	
Produits exceptionnels (IV)								290	
Charges exceptionnelles (VI)	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347			300 682		
	dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)								306	
<b>2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)</b>								310 96	
<b>B – RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	96		314	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles *				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324				
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248		682		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option	(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime								997	
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sixies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987			342	
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sixies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44. undécies)	990				
	Dont divers	ZFA (44. quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344			350 5 088
		Créance due au report en arrière du déficit				346			
		Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655			
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b>						Bénéfices col. 1			
						Déficit col. 2			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *				356				
	Déficits antérieurs reportables * dont imputés sur le résultat :							360	
<b>RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS</b>						Bénéfices col. 1			
						Déficit col. 2			
						370		372 4 310	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD



*J. H. Bay*





④

**RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS**

Désignation de l'entreprise : 2G

Néant  \*

**I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	600	634	636
	Sur stocks et en cours	640	630	644	646
	Sur clients et comptes rattachés	650	642	654	656
	Autres provisions pour dépréciation	660	652	664	666
TOTAL		680	682	684	686

**B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES**

	Dotations	Reprises
Immob. incorporelles	700	705
Terrains	710	715
Constructions	720	725
Inst. techniques mat. et outillage	730	735
Inst. générales, agencements amén. div.	740	745
Matériel de transport	750	755
Autres immobilisations corporelles	760	765
TOTAL	770	775

**C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)**

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD		780

**II DÉFICITS REPORTABLES**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	
Déficits de l'exercice	860	4 310
Total des déficits restant à reporter	870	4 310

**III DÉFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C**

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996

**IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA**

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129
--	-----

**V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)**

800		
-----	--	--

**VI DIVERS**

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant *	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	31 503
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	10 561
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

SAGE Experts-comptables janvier 2018



*[Signature]*

Désignation de l'entreprise: .....2G..... Néant \*

Exercice ouvert le: ..01/01/2017.. et clos le: ....31/12/2017 Données en nombre de mois 1 2

**I- Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	255	953
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105		
<b>TOTAL 1</b>	<b>106</b>	<b>255</b>	<b>953</b>

**II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée**

Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	3	254
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111	5	257
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
<b>TOTAL 2</b>	<b>144</b>	<b>8</b>	<b>511</b>

**III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)**

Achats	121	84	930
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	18	771
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	24	328
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	3	816
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
<b>TOTAL 3</b>	<b>152</b>	<b>131</b>	<b>845</b>

**IV- Valeur ajoutée produite**

Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)	137	132	619
---	-----	-----	-----

**V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises**

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF).	117	132	619
---	-----	-----	-----

**Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE**

Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD

Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106)	022	255 953
Effectifs au sens de la CVAE *	023	4,00
Période de référence	024	0 1 / 0 1 / 2 0 1 7 160 3 1 / 1 2 / 2 0 1 7
Date de cessation		/ /

**VI - Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs**

Effectif moyen du personnel * :	376	4,00
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

\* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.



*[Signature]*

6 **COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL**

DGFIP N°2033-F-SD 201

Formulaire obligatoire  
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt  
[ ]

(1) Néant  \*

Exercice clos le [ 31122017 ] SIREN [ 8 1 1 1 9 4 7 9 4 ]

Dénomination de l'entreprise [ 2G ]

Adresse (voie) [ 28 Rue du lieutenant Dagorno ]

Code postal [ 94440 ] Ville [ VILLECRESNES ]

<b>NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE</b>	<b>901</b>		<b>NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES</b>	<b>902</b>	
<b>NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE</b>	<b>903</b>	2	<b>NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES</b>	<b>904</b>	500

**I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :**

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

Forme juridique [ ] Dénomination [ ]  
 N° SIREN (si société établie en France) [ ] % de détention [ ] Nb de parts ou actions [ ]  
 Adresse : N° [ ] Voie [ ]  
 Code Postal [ ] Commune [ ] Pays [ ]

**II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :**

Titre (2)  M [ ] Nom patronymique [ DA SILVA GONCALVES ] Prénom(s) [ VASCO RAPHAEL ]  
 Nom marital [ ] % de détention [ 50,00 ] Nb de parts ou actions [ 250 ]  
 Naissance: Date [ 22/09/1981 ] N° Département [ 99 ] Commune [ LISBONNE ] Pays [ PORTUGAL ]  
 Adresse : N° [ 2 ] Voie [ RUE D'ALSACE ]  
 Code Postal [ 92110 ] Commune [ CLECHY ] Pays [ FRANCE ]

Titre (2)  M [ ] Nom patronymique [ DOS SANTOS GASPAR ] Prénom(s) [ ADELIC ]  
 Nom marital [ ] % de détention [ 50,00 ] Nb de parts ou actions [ 250 ]  
 Naissance: Date [ 12/11/1971 ] N° Département [ 99 ] Commune [ VERIMODI ] Pays [ PORTUGAL ]  
 Adresse : N° [ 2 ] Voie [ RUE D'ALSACE ]  
 Code Postal [ 92110 ] Commune [ CLECHY ] Pays [ FRANCE ]

SAGE Experts-comptables janvier 2018

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.  
 (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.



7

# FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant  \*

N° de dépôt

Exercice clos le

SIREN

Dénomination de l'entreprise

Adresse (voie)

Code postal  Ville

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>			
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/>		Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>			
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/>		Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>			
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/>		Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>			
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/>		Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>			
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/>		Pays <input type="text"/>	
Forme juridique <input type="text"/>	Dénomination <input type="text"/>	N° SIREN (si société établie en France) <input type="text"/>	% de détention <input type="text"/>
Adresse : N° <input type="text"/> Voie <input type="text"/>			
Code Postal <input type="text"/> Commune <input type="text"/>		Pays <input type="text"/>	

SAGE Experts-comptables janvier 2018

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.





REPUBLIQUE FRANÇAISE

Formulaire obligatoire  
(art 223 du Code général des impôts)

**IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**

Timbre à date du service

Expéditeur n°	01012017	Clé n°	31122017	Autres données d'identification	X
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI) Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					

**A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE**

Désignation de la société: 2G  
28 Rue du lieutenant Dagorno  
94440 VILLECRESNES

Adresse du siège social:

SIRET 8 1 1 1 9 4 7 9 4 0 0 0 1 2 Mèl: kdjrafa@gmail.com

Adresse du principal établissement: Ancienne adresse en cas de changement:

**RÉGIME FISCAL DES GROUPES**

Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:

SIRET

**D ACTIVITÉS**

Activités exercées: Débits de boissons

Si vous avez changé d'activité, cochez la case

**C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)**

1 Résultat fiscal: Bénéfice imposable à 33 1/3%, Bénéfice imposable à 28%, Déficit 4 310, Bénéfice imposable à 15%

2 Plus-values: PV à long terme imposables à 15%, Résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets au taux de 15%, PV à long terme imposables à 19%, Autres PV imposables à 19%, PV à long terme imposables à 0%, PV exonérées (art. 238 quindecies)

3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches: Entreprise nouvelle, art. 44 sexies, Jeunes entreprises innovantes, Zone franche urbaine, Pôle de compétitivité, Entreprise nouvelle, art. 44 septies, Zone franche d'activité, art. 44 quaterdecies, Autres dispositifs, Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies, Société d'investissement immobilier cotée, Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas), Plus-values exonérées relevant du taux de 15%

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer: dans le secteur productif, art. 244 quater W, dans le secteur du logement social, art. 244 quater X

**D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)**

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts

2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.

**E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)**

Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%

**Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr)**

Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr).

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable: GROUPE CONSEILS MK & ASSOCIES  
26 Rue Dagorno  
75012 PARIS

Nom et adresse du conseil:

Nom et adresse du CGA ou du viseur conventionné: N° d'agrément du CGA

Identité du déclarant: Date: 11082018, Lieu: VILLECRESNES, Qualité et nom du signataire: Président DA SILVA GONCALVES, Signature:

SAGE Experts-comptables janvier 2018



ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065-SD

<b>F RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS</b>				
Montant global brut des distributions <sup>(1)</sup>	payées par la société elle-même	<b>a</b>	payées par un établissement chargé du service des titres	<b>b</b>
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) <sup>(2)</sup>			<b>c</b>	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées			<b>d</b>	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus <sup>(3)</sup>			<b>e</b>	
			<b>f</b>	
			<b>g</b>	
			<b>h</b>	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI <sup>(4)</sup>			<b>i</b>	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI			<b>j</b>	
Montant des revenus répartis <sup>(5)</sup>			<b>Total (a à h)</b>	

**G RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS PAR LE...**

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI):  * SARL, tous les associés;  * SCA, associés gérants; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants	Pour les SARL		Sommers versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, chaque associé, gérant ou non, désigné col.1, à titre de traitements, émoluments, indemnité remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit.	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées:					
			à titre de traitements, émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6		
<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
VASCO RAPHAEL DA SILVA GONCALVES 2 RUE D'ALSACE 92110 CLICHY	250	2017	21 181		46			
ADELIO DOS SANTOS GASPAR 2 RUE D'ALSACE 92110 CLICHY	250	2017	16 460					

**H FONDS**

\* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS ( en cas de gérance libre)

\* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

**I CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION**

RÉMUNÉRATIONS	MONTANT	MONTANT VALUES A LONG TERME IMPUTÉES A 10%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés <sup>(a)</sup>	89 142	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages <sup>(b)</sup>		MVLT réalisée au cours de l'exercice
		MVLT restant à reporter



*[Signature]*

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2017 ou exercice

Désignation de l'entreprise 2G

du

Adresse 28 Rue du lieutenant Dagorno 94440 VILLECRESNES

au

**A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1**

NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ		ADRESSE COMPLÈTE
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)	
1	2	3	4	5	6	7	8	9
1								
2								
3								
4								
5								
6								
7								
8								
9								
10								
**								

\*\* TOTAUX

B - AUTRES FRAIS	10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 69 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)	
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement	
<b>Total</b>	

**C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :**

Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2017.. (total col. 9 + total col. 10) 10		- de l'exercice . 2017.. 10	
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	16 249

Nom et qualité du signataire DA SILVA GONCALVES  
Président

À VILLECRESNES, le 11/05/2018  
Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

SAUSG EXPDITS-COMPTABLES JANVIER 2018



*[Signature]*

2018	REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOTS DE L'EXERCICE		2069RCI
Exercice du 01 / 01 au 31 / 12 ou au titre de l'année N			
Désignation et n° siren de la société membre de groupe pour lequel le formulaire est déposé :		Néant	
2G 811194794			
Désignation et n° siren de la société tête de groupe			
Société bénéficiant du régime fiscal des groupes		PME au sens communautaire	
<b>I - REDUCTIONS ET CREDITS D IMPOT DISPENSES DE DECLARATION SPECIALE</b>			
Crédit d'impôt		Montant	
CIC		5 088	
Réduction d'impôt en faveur du mécénat - montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE			
<b>Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (complément)</b>			
dont crédit d'impôt relatif aux rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Dont montant préfinancé			
Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt hors rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM		72 683	
Montant des rémunérations n'excédant pas 2,5 SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM			
Montant des rémunérations (hors DOM) éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Montant des rémunérations versées à des salariés affectés à des exploitations situées dans les DOM éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L.3141-30 du code du travail			
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés			
<b>II - CREDITS D IMPOT AVEC DEPOT OBLIGATOIRE D UNE DECLARATION SPECIALE</b>			
Crédit d'impôt		Montant	
Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM			
<b>PRECISIONS SUR L'UTILISATION DES CREDITS D'IMPOTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts)</b>			
<b>III - CAS PARTICULIERS</b>			
CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N		Montant	
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		Montant	



*J. H. L.*

“2G”

SAS AU CAPITAL DE 5.000 €  
SIEGE SOCIAL : 28 RUE DU LIEUTENANT DAGORNO - 94440 VILLECRESNES  
R.C.S.: CRETEIL B 811 194 794  
SIRET : 811 194 79400012

**Rapport de gestion du Président à l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle  
du 28 juin 2018**

Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire conformément aux dispositions de la loi et des statuts de votre Société à l'effet de vous demander d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées dans les formes et délais prescrits par les statuts et tous les documents et pièces prescrits par la réglementation en vigueur et les statuts ont été tenus à votre disposition au siège social dans le délai impartis.

**1. Activité de la Société**

La situation de la Société à la clôture de l'exercice écoulé apparaît dans le tableau ci-dessous, qui résume le bilan et souligne les variations intervenues dans les comptes au cours de cet exercice social.

Actif	Exercice clos au 31/12/2017	Exercice clos au 31/12/2016
Actif immobilisé	257.700 €	278.025 €
Actif circulant (dont charges constatées d'avance)	28.368 €	36.392 €
<b>Total Actif</b>	<b>286.068 €</b>	<b>314.416 €</b>

Passif	Exercice clos au 31/12/2017	Exercice clos au 31/12/2016
Capitaux propres	27.749 €	27.653 €
Dettes	258.319 €	286.763 €
<b>Total Passif</b>	<b>286.068 €</b>	<b>314.416 €</b>

L'activité de la société au cours de l'exercice se trouve résumée dans le tableau qui suit, regroupant les postes les plus significatifs du compte de résultat.

D.S.C.



*J. H. L.*

	<b>Exercice clos au 31/12/2017</b>	<b>Exercice clos au 31/12/2016</b>
<b>Produits d'exploitation</b>	<b>259.207 €</b>	<b>330.714 €</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>254.030 €</b>	<b>306.805 €</b>
- Achats de marchandises	72.608 €	127.394 €
- Variation de stocks	-5.257 €	5.215 €
- Achats de matières premières	-	-
- Autres charges externes	55.421 €	58.755 €
- Impôts, taxes et versements assimilés	2.630 €	2.497 €
- Rémunération du personnel	87.650 €	82.988 €
- Charges sociales	16.837 €	11.527 €
- Dotation aux amortissements	20.325 €	15.354 €
- Dotations aux provisions	0 €	0 €
- Autres charges	3.816 €	3.076 €
<b>Résultat d'exploitation</b>	<b>5.178 €</b>	<b>23.909 €</b>
Produits financiers	0 €	0 €
Produits exceptionnels	0 €	2 €
Charges financières	4.400 €	5.084 €
Charges exceptionnelles	682 €	291 €
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>96 €</b>	<b>16.249 €</b>
<b>Impôts sur les bénéfices</b>	<b>0 €</b>	<b>2.287 €</b>
<b>Résultat Fiscal</b>	<b>-4.310 €</b>	<b>15.249 €</b>

## 2. Progrès réalisés et difficultés rencontrées

Aucun événement n'est à signaler.

*J.S.G.*



*J.H. Bay*

3. **Situation de la Société et événements importants survenus au cours de l'exercice écoulé et depuis la clôture de celui-ci**

Aucun événement important n'est intervenu entre la date de clôture de l'exercice et la date de l'établissement du présent rapport.

4. **Evolution prévisible et perspectives d'avenir**

Nous espérons pouvoir maintenir le montant du chiffre d'affaires pour l'exercice prochain.

5. **Filiales et participations**

Notre société ne détient par ailleurs aucune participation dans d'autre société et n'exerce par suite le contrôle d'aucune autre entité.

6. **Résultats – Affectation**

- **Présentation des comptes et méthodes d'évaluation**

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues pour l'établissement de ces documents sont conformes à la réglementation en vigueur.

- **Proposition d'affectation du résultat**

L'exercice écoulé fait ressortir un bénéfice de 96 euros. Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice au compte report à nouveau, lequel s'élèvera à la somme de 22.249 euros

- **Rappel des dividendes antérieurement distribués**

Nous vous rappelons qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue depuis la création de la société.

- **Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce**

Les conventions visées à cet article font l'objet d'un rapport spécial.

7. **Dépenses et charges non déductibles au titre de l'article 39-4 du CGI**

Néant

8. **Réintégrations**

Au titre de cet exercice, les sommes suivantes ont été réintégrées au résultat comptable :

- 682 € au titre des amendes et pénalités.
- 0 € au titre de l'impôt sur les sociétés ;

Etant précisé que le CICE s'est élevé à la somme de 5.088€.

DSG

## **10. Rémunération du Président :**

Au titre de l'exercice de ses fonctions pendant l'exercice social, le Président, Monsieur DOS SANTOS GASPAS a perçu une rémunération de 21.181 € durant l'exercice social. En outre, une somme de 46 euros lui a été remboursée au titre des frais engagés dans l'intérêt de la société.

Par ailleurs, nous vous rappelons que Monsieur Vasco DA SILVA GONCALVES a été désigné en qualité de Président en lieu et place de Monsieur Adelio DOS SANTOS GASPAS à compter du 02/01/2018.

## **11. Résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée :**

### **Première résolution**

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidence relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 96 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

### **Deuxième résolution**

La collectivité des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à 96 euros au compte report à nouveau, lequel s'élèvera à la somme de 22.249 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, la collectivité des associés rappelle qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue depuis la création de la société.

### **Troisième résolution**

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, et constaté que le quorum nécessaire pour statuer sur les conventions mentionnées dans ce rapport est atteint, approuve successivement les conventions mentionnées.

L'intéressé n'a pris part au vote de résolution qui le concerne.

### **Quatrième résolution**

La collectivité des associés prend acte que les comptes sociaux de l'exercice écoulé ne comportent aucune dépense non déductible fiscalement au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

### **Cinquième résolution**

L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

\* \* \*

D.S.G.

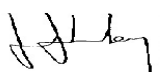
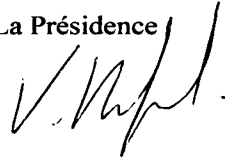


*[Signature]*

Nous sommes à votre disposition pour vous donner toutes précisions complémentaires ou explications que vous jugerez utiles. Nous vous invitons à voter le texte des résolutions que nous soumettons maintenant à votre approbation.

Fait à Villecresnes

La Présidence



“ 2 G ”

SAS AU CAPITAL DE 5.000 €

SIEGE SOCIAL : 28 rue du Lieutenant Dagorno  
94440 VILLECRESNES

R.C.S.: CRETEIL 811 194 794  
SIRET : 811 194 794 00012 APE : 5630 Z

**Procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire annuelle  
du 28 juin 2018**

L'an 2018, le 28 juin à 18 heures,  
Au siège social, à Villecresnes (94440) 28 rue du lieutenant Dagorno  
Les associés de la SAS 2G au capital de 5.000 euros, divisé en 500 actions se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire sur convocation de la Présidence.

**Sont présents :**

- Monsieur Adélio Gaspar DOS SANTOS à concurrence de 250 actions portant les numéros 1 à 250, ci :	250 actions
- Monsieur Vasco Rafael DA SILVA GONCALVES à concurrence de 250 actions portant les numéros 251 à 500, ci :	250 actions
-----	
Total égal au nombre d'actions composant le capital social :	500 actions

Chaque associé a été convoqué par courrier électronique.

Les associés présents ont élargé la feuille de présence en entrant en séance, tant en leur nom qu'en leur qualité de mandataire.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le bureau ainsi constitué, qui constate que les associés possèdent 500 actions, représentant l'intégralité du capital social et ayant le droit de vote

Tous les associés étant présents ou représentés, l'Assemblée peut valablement délibérer. En conséquence, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Adélio Gaspar DOS SANTOS, en sa qualité de Président préside la réunion.

Le Président met à la disposition des associés :

- Une copie de la convocation adressée à chaque associé ;
- La feuille de présence.

Il dépose également devant l'Assemblée et met à la disposition de ses membres :

D.S.G.  
1  
AC



*J. H. G.*

- L'inventaire et les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) arrêtés au 31 décembre 2017 ;
- Le rapport de gestion du Président ;
- Le rapport spécial relatif aux conventions visées à l'article L227-10 du Code de Commerce ;
- Le texte des résolutions proposées à l'Assemblée.

Le Président fait observer que l'Assemblée a été convoquée, conformément aux dispositions de légales et statutaire et déclare que les documents visés ci-dessus ont été tenus à leur disposition au siège social depuis la convocation de l'Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle ensuite que les associés sont réunis à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Président sur l'activité de la Société, et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- Approbation desdits comptes ;
- Rapport spécial sur les conventions réglementées, visées à l'article L227-10 du Code de Commerce ;
- Approbation des conventions visées à l'article L 227-10 du Code de Commerce ;
- Quitus au Président ;
- Affectation du résultat ;
- Approbation de la rémunération du Président ;
- Dépenses visées à l'article 39-4 du CGI ;
- Questions diverses.

Puis, il donne lecture du rapport de gestion.

Lecture est ensuite donnée aux rapports du Commissaires aux comptes.

Enfin, il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

### **Première résolution**

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la Présidence relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuve les comptes de cet exercice, tels qu'ils ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 96 euros. Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne au Président et au Commissaire aux comptes quitus entier et sans réserve de l'exécution de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

D.S.G.

2

A.C.



*J. H. L.*

### **Deuxième résolution**

La collectivité des associés décide d'affecter le résultat de l'exercice au compte report à nouveau, lequel s'élèvera à la somme de 22.249 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, la collectivité des associés rappelle qu'aucune distribution de dividende n'est intervenue depuis la création de la société.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

### **Troisième résolution**

La collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce, et constaté que le quorum nécessaire pour statuer sur les conventions mentionnées dans ce rapport est atteint, approuve successivement les conventions mentionnées.

L'associé intéressé n'a pris part au vote de résolutions qui le concerne.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

### **Quatrième résolution**

La collectivité des associés prend acte que les comptes sociaux de l'exercice écoulé ne comportent aucune dépense non déductible fiscalement au titre de l'article 39-4 du Code Général des Impôts.

**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

### **Cinquième résolution**

L'assemblée générale ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

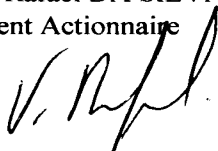
**Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.**

\* \* \*

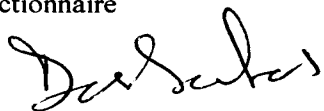
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce qu'il précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel a été signé par tous les membres du bureau, après lecture.

Vasco Rafael DA SILVA GONCALVES  
Président Actionnaire



Adélio Gaspar DOS SANTOS  
Actionnaire



3

